## Département des Alpes de Haute Provence COMMUNE DE SISTERON



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 Avril 2025 L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois d'Avril

Membres en exercice	29
Membres présents	22
Procurations	6
VOTES	28
POUR	28
CONTRE	1
ABSTENTION	1
Date de convocation	28/03/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire

<u>PRÉSENTS</u>: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. FERAUD S.

PROCURATIONS: M. Michel BRUNET à M. Daniel SPAGNOU, M. Christian GALLO à M. Franck PERARD, Mme Elodie JOURDAN à M. Bernard CODOUL, Mme Emilie SCHMALTZ à Mme Christine REYNIER, M. Sylvain JAFFRE à Mme Stéphanie FERAUD, Mme Stéphanie SEBANI à M. Jean-Louis CLEMENT

ABSENTS EXCUSES: DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance

2025-03-03 SF

## **OBJET: ACTUALISATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET ABATTOIR**

Vu la délibération n° 2022-10-15 SF du 17 Novembre 2022 approuvant le passage du budget principal de la commune à la M57 au 1er janvier 2023 Vu la délibération n° 2022-11-09 SF du 14 Décembre 2022 approuvant le passage au Compte Financier Unique (CFU) de l'ensemble des budgets de la commune au 1er janvier 2023

Vu la délibération n° 2023-04-07 SF du 27 mars 2023 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier

Vu la délibération n° 2023-05-02 SF du 14 avril 2023 définissant et adoptant les autorisations de programme du budget abattoir

Vu la délibération n° 2024-01-06 SF du 2 février 2024 portant actualisation des autorisations de programme du budget abattoir

Vu la délibération n° 2025-01-08 SF du 29 janvier 2025 portant actualisation des autorisations de programme du budget abattoir

Considérant que conformément au Règlement Budgétaire et Financier il y a lieu de procéder à l'actualisation des autorisations de programme qui ont été précédemment votées en rappelant d'une part que les crédits de paiement annuel (CP) non consommés ne sont pas reportés et que d'autre part selon l'article L.5217-10-9 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget il peut être liquidé et mandaté les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent

BUDGET ABATTOIR (HT) - AP 2023-01	DEPENSES vote AP - crédits paiement indicatifs / réalisation		RECETTES indicatives / réalisation (TEC 1313 -109 CD04 / TEC 1318-109 Agence)			
	total	prévision	réalisation	total	prévision	réalisation
2023-01 / 109-prétraitement (imputation TEC 2135-109)	VOTE AP	1 924 986,81 €	95 986,81 €	total	653 085,00 €	0,00€
	CP 2023	385 000,00 €	42 533,49 €	2023	0,00 €	0,00 €
	caducité CP	342 466,51 €				
	CP 2024	2 000 000,00 €	53 453,32 €	2024	0,00 €	0,00 €
	caducité CP	1 946 546,68 €				
	CP 2025	1 829 000,00 €		2025 Agence	653 085,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

à l'unanimité par 28 voix POUR

APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme listées ci-dessus

Pour Copie Conforme, Le Maire Daniel SPAGNOU

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025 A 16h32

REQUEN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

99 DE-004-210402095-20250403-2025 03 03